

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLIS

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 27 février 2026

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac

N° 27893

VS le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.151-51, R.151-52 et R.151-58
VS la délibération en date du 24 octobre 2002 approuvant le Plan local d'urbanisme de Peyrilhac
VS l'arrêté n° 85 3026-157 1583 du 29 janvier 2006, portant révision du classement sectoriel des infrastructures de transport terrestres du département de la Haute-Vienne
VS notamment le document annexé à l'arrêté n° 87 3026-157 1583 du 29 janvier 2006, avec la liste des zones classées du département de la Haute-Vienne, et le plan du classement sectoriel des infrastructures de transport terrestres de la commune de Peyrilhac
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.
A cet effet, a été reportée dans les annexes du document, la décision suivante :

- L'arrêté n° 85 3026-157 1583 du 29 janvier 2006, portant révision du classement sectoriel des infrastructures de transport terrestres du département de la Haute-Vienne

ARTICLE 2. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Peyrilhac et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Peyrilhac et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 04/03/2026

Publié le mercredi 04 mars 2026

Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Recours-Exploits : Mairie de Peyrilhac
pour tout recours administratif, l'adresse est
Recours-Exploits : Mairie de Peyrilhac

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac

1 DOCUMENT - Publié le 4 Mars 2026



27893.pdf
(.pdf, 1,6 Mo)



TÉLÉCHARGER